

**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL
DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE REGIONAL 2010/ 2014
POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DIFFERENTS SITES SPORTIFS**

**DEVELOPPER DES EVENEMENTS
A CARACTERE REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL**

Pour 2010, la Ville a prévu des travaux pour l'aménagement de certains équipements sportifs.

Dans le cadre du dispositif d'aide du Plan de Relance du Conseil Régional, certaines opérations peuvent être subventionnées à hauteur de 80 %.

Dans la première programmation, la Ville avait présenté l'opération « Rénovation du Stade de l'Est » pour un coût total prévisionnel HT de 1 700 000 € avec une subvention obtenue du Conseil Régional de 680 000 € soit 40 %.

Le coût total réel des travaux éligibles au Stade de l'Est étant de 470 877,45 € HT (travaux démarrés après le 1er avril et non encore réceptionnés), il est donc proposé de présenter de nouvelles opérations pour 2010 permettant de mobiliser une partie de la subvention du Plan de Relance pour, comme suit :

OPERATIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION du Conseil Régional	AUTRES SUBVENTIONS Conseil Général et Etat	PARTICIPATION de la Ville 20 %
Stade de l'Est				
Réhabilitation des vestiaires et locaux annexes	339 067,50 € HT	154 275,71 € HT (45,50 %)	116 978,28 € HT (34,50 %)	67 813,50 € HT
Rénovation complète de la pelouse	131 809,95 € HT	105 447,96 € HT (80 %)		26 361,99 € HT
Gymnase de Saint- François	17 100 € HT	5 530 € HT (32,34 %)	8 150 € HT (47,66 %)	3 420 € HT
Insonorisation				
Gymnase de Saint-François	18 000 € HT	7 400 € HT (41,11 %)	7 000 € HT (38,89 %)	3 600 € HT
Achat de sol souple				
Plateau noir de Primat	55 593 € HT	6 938 € HT (12,48 %)	37 536 € (67,52 %)	11 119 € HT
Réhabilitation				
Neuf plateaux verts	80 000 € HT	29 000 € HT (36,25 %)	35 000 € (43,75 %)	16 000 € HT
Régénération des pelouses				
TOTAL HT	641 570,45 €	308 591,68 € (48,10 %)	204 664,28 € (31,90 %)	128 314,49 € (20 %)

Rapport n° 10/6-23

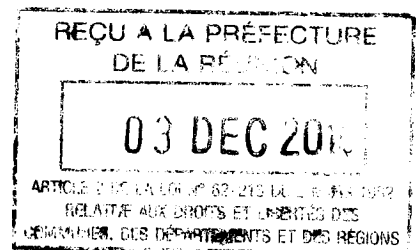
Ces opérations doivent être réalisées pour 2010.

En conséquence, je vous demande :

- de valider le plan de financement prévisionnel des opérations précitées ;
- de m'autoriser à solliciter une subvention à hauteur de 48,10 % du coût de l'opération total, soit un montant maximal de 308 591,68 €, auprès du Conseil Régional, dans le cadre du Plan de Relance ;
- de m'autoriser à signer les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE
LE MAIRE Gilbert ANNETTE



**OBJET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL
 DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE REGIONAL 2010-2014
 POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DIFFERENTS SITES SPORTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/6-23 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur COUDERC Alain, 15ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1 Valide le plan de financement prévisionnel des opérations de travaux d'aménagement des équipements sportifs ci-dessous :

OPERATIONS	COUT TOTAL	SUBVENTION Conseil Régional	AUTRES SUBVENTIONS Conseil Général et Etat	PARTICIPATION de la Ville 20 %
Stade de l'Est				
Réhabilitation des vestiaires et locaux annexes	339 067,50 € HT	154 275,71 € HT (45,50 %)	116 978,28 € HT (34,50 %)	67 813,50 € HT
Rénovation complète de la pelouse	131 809,95 € HT	105 447,96 € HT (80 %)		26 361,99 € HT
Gymnase de Saint- François	17 100 € HT	5 530 € HT (32,34 %)	8150 € HT (47,66 %)	3 420 € HT
Insonorisation				3 600 € HT
Gymnase de Saint- François	18 000 € HT	7 400 € HT (41,11 %)	7 000 € HT (38,89 %)	
Achat de sol souple				11 119 € HT
Plateau noir de Primat	55 593 € HT	6 938 € HT (12,48 %)	37 536 € (67,52 %)	
Réhabilitation				16 000 € HT
Neuf plateaux verts	80 000 € HT	29 000 € HT (36,25 %)	35 000 € (43,75 %)	
Régénération des pelouses				16 000 € HT
TOTAL HT	641 570,45 €	308 591,68 € (48,10 %)	204 664,28 € (31,90 %)	128 314,49 € (20 %)

Délibération n° 10/6-23

ARTICLE 2 Autorise le Maire à solliciter la subvention à hauteur de 48,10 % du coût de l'opération, soit un montant maximal de 308 591,68 €, auprès du Conseil Régional dans le cadre du « Plan de Relance », en cofinancement des opérations pour rénovation d'équipements sportifs.

ARTICLE 3 Autorise le Maire à signer les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 30 NOV 2010

